



Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable - MONDIACULT 2022 (28-30 septembre 2022, Mexico)

Au cours de l'Année 2000, le SNTPCT étant devenu membre de l'Association Française pour la Diversité Culturelle, il a participé à l'élaboration de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle de 2005.

C'est notamment sur la base de ce texte que la France a pu faire valoir auprès des Institutions Internationales et notamment l'Union Européenne et l'OMC, l'exception culturelle pour ce qui concerne la production de films cinématographiques et de films de télévision comme ainsi ne devant pas entrer dans les règles fixées par le GATT au titre du libre échange.

Réunis du 28 au 30 septembre 2022, les ministres de la culture de 150 États membres de l'UNESCO viennent d'adopter à l'unanimité une Déclaration qui reconnaît la culture comme un « *bien public mondial* ». Déclaration qui, comme le rappelle l'Association Française, doit beaucoup à l'engagement de Mme Audrey Azoulay Directrice Générale de l'UNESCO et à la Fédération Internationale des Coalitions dont l'Association fait partie.

La déclaration exprime plus particulièrement la détermination des 150 États présents à : « *favoriser le développement de secteurs culturels et créatifs durables pour soutenir l'économie créative dans les États membres grâce à la mise en œuvre effective de la Convention de l'UNESCO de 2005.* »

Cette déclaration ré-affirme notamment le droit pour chacun des États parties prenantes à se doter — en particulier — de mécanismes automatiques de réinvestissement, comme il en existe en France, en Corée, en Allemagne..., le financement étant constitué par une taxe prélevée sur chaque billet vendu et sur un pourcentage du chiffre d'affaires des différents télédiffuseurs — comme le SNTPCT le recommande — afin que chaque pays soit en mesure de se doter d'une expression cinématographique et audiovisuelle qui lui soit propre et contribue à la diversité d'expression incomparable que constitue le cinéma et le film de télévision (voir notamment la [lettre syndicale n°40 - juin 2009](#)).



Paris, le 5 octobre 2022